

Avis de l'administrateur en chef :

Financement d'Osnuvo® (tériparatide) dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario

22 septembre 2022

Osnuvo® (tériparatide) sera financé à titre de médicament à usage limité (UL) sur le Formulaire des médicaments de l'Ontario (Formulaire) à compter du 29 septembre 2022.

Osnuvo® est approuvé par Santé Canada à titre de biosimilaire de Forteo® (tériparatide). Les biosimilaires ne sont pas identiques, mais hautement similaires aux biomédicaments d'origine. Santé Canada effectue des tests rigoureux pour s'assurer que les biosimilaires ont une efficacité et une innocuité très semblables ou identiques à celles d'un biomédicament d'origine. Les biosimilaires offrent également la possibilité d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix pour les biomédicaments, ce qui aidera à soutenir la viabilité à long terme des programmes publics de médicaments de l'Ontario.

À compter de l'entrée en vigueur de la mise à jour de septembre 2022 du Formulaire des médicaments de l'Ontario (29 septembre 2022), les changements au financement de la tériparatide dans le cadre du PMO seront comme suit :

- Osnuvo® est inscrit au Formulaire des médicaments de l'Ontario/Index comparatif des médicaments (Formulaire) à titre de médicament à usage limité (UL) pour le traitement de l'ostéoporose chez les patients présentant un risque élevé de fractures de fragilité.

Tous les patients qui doivent prendre de la tériparatide et qui n'ont jamais reçu de traitement par Teva-Teriparatide/Forteo® devront avoir accès à la tériparatide sous la forme d'Osnuvo® conformément à la politique de début de nouveaux traitements du ministère pour les biosimilaires.

Les détails sur l'ajout d'Osnuvo® au Programme de médicaments de l'Ontario seront publiés dans la mise à jour de septembre 2022 du Formulaire (en vigueur le 29 septembre 2022), qui peut être consultée sur le site Web du ministère à l'adresse :

http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/drugs/edition_43.aspx

Afin de mieux informer les fournisseurs de soins de santé et les patients, nous avons également inclus des documents de référence sous forme de Foire aux questions.

Renseignements supplémentaires :

Pour les pharmacies :

Pour des demandes de renseignements sur la facturation, veuillez communiquer avec le service d'assistance du PMO pour les pharmacies au : 1 800 668-6641

Pour les autres fournisseurs de soins et le public :

Veuillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario : 1 866 532-3161, ATS 1 800 387-5559.
Numéro ATS à Toronto : 416 327-4282